

# Société Historique de Compiègne

Reconnue d'utilité publique  
par décret en date du 15 Mars 1895

---

## STATUTS

Modifiés par l'Assemblée Générale  
du 22 Juillet 1927

et approuvés par Décret du 16 Décembre 1927

---

### I. — But et Composition de la Société

#### ARTICLE PREMIER

L'Association dite : *Société Historique de Compiègne*, fondée en 1868, a pour but l'étude de l'histoire, des antiquités et des arts ; mais elle embrasse plus spécialement, dans le cadre de ses recherches, tout ce qui se rapporte à Compiègne et à la région environnante.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à Compiègne (Oise).

#### ARTICLE 2

Les moyens d'action de la Société sont :

- 1° La publication d'un bulletin, de mémoires et de documents divers, ainsi que la reproduction de monuments iconographiques ;
- 2° Les conférences et excursions scientifiques ;
- 3° Les recherches et fouilles, et la réunion de collections historiques et archéologiques ;
- 4° Les concours et prix ;
- 5° Les expositions d'objets rentrant dans le cadre des études de la Société.

### ARTICLE 3

La Société se compose :

- 1° de membres titulaires en nombre illimité ;
- 2° de membres à vie ;
- 3° de membres honoraires, au nombre de vingt-cinq au maximum ;
- 4° de membres correspondants en nombre illimité.

Pour être membre titulaire, il faut :

a) Être présenté par deux membres titulaires de la Société, et agréé par la Société dans la séance qui suit celle où a lieu la présentation ;

b) Payer une cotisation annuelle dont le minimum est de 10 francs et donnant droit aux publications parues dans l'année ;

c) Payer un droit d'admission fixé à 10 francs.

Pour être membre à vie, il faut racheter les cotisations en versant une somme fixe égale à quinze fois le montant de la cotisation annuelle.

Pour être membre honoraire, il faut être connu dans la science par ses travaux ou avoir rendu à la Société des services signalés.

Le Préfet du département et l'Evêque du diocèse sont de droit membres honoraires.

Les membres honoraires et les membres correspondants sont nommés dans la même forme que les membres titulaires. Ils ne paient ni cotisation ni droit d'admission, mais n'ont pas droit aux publications de la Société. Ils ne sont pas éligibles et ne prennent pas part aux élections du Conseil d'administration.

### ARTICLE 4

La qualité de membre de la Société se perd :

1<sup>o</sup> Par la démission ;

2<sup>o</sup> Par la radiation prononcée, pour non paiement de la cotisation, ou pour motifs graves, par le Conseil d'administration ; le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

## II. — Administration et Fonctionnement

### ARTICLE 5

La Société est administrée par un Conseil composé de douze membres, élus au scrutin secret pour deux ans, par l'Assemblée générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose l'Assemblée générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit pour le restant de la durée du mandat en cours au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil élit au scrutin secret, parmi ses membres, un bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, le second pouvant cumuler avec une autre fonction, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier et d'un Archiviste.

Et trois Commissions des Publications, des Finances et des Excursions, composées chacune de trois membres, du Président et du Secrétaire.

Le Président et le Vice-Président, élus pour deux ans, sont rééligibles pour deux autres années, mais, à la fin de ces dernières, leurs fonctions cessent et ils ne pourront y être appelés de nouveau qu'après un intervalle d'un an.

### ARTICLE 6

Le Conseil se réunit une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son

---

Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont transcrits sur un registre coté et paraphé par le Préfet ou son délégué et sont signés par le Président et le Secrétaire.

#### ARTICLE 7

Les membres de la Société ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison de leurs fonctions.

Si la Société a des fonctionnaires rétribués, ils assistent avec voix consultative aux séances de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

#### ARTICLE 8

L'Assemblée générale des membres titulaires et des membres à vie de la Société se réunit une fois par an, au mois de janvier, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation morale et financière de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit s'il y a lieu au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

#### ARTICLE 9

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

La Société est représentée en justice et

dans tous les actes de la vie civile, par le Trésorier.

Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

#### ARTICLE 10

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant de la dotation, prêts hypothécaires, emprunts, constitutions d'hypothèques et baux excédant neuf années doivent être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

#### ARTICLE 11

Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers, dépendant de la dotation, aux échanges d'immeubles, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation par décret simple.

Toutefois, si l'aliénation des biens mobiliers de la dotation n'excède pas le vingtième de leur valeur, l'approbation est donnée par le Préfet.

### III. — Dotation, Fonds de Réserve et Ressources annuelles

#### ARTICLE 12

La dotation comprend :

- 1° Six cent quinze francs de rente française trois pour cent amortissable ;
  - 2° Le dixième, au moins, annuellement capitalisé, des revenus nets des biens mobiliers compris dans la dotation ;
-

3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

4° Les capitaux provenant de libéralités, à moins que leur emploi immédiat n'ait été autorisé ;

5° Les immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société.

#### ARTICLE 13

Le fonds de réserve comprend :

1° Les sommes prélevées sur les fonds de roulement ou recettes annuelles, sur avis du Conseil, soit pour constituer un fonds de prévoyance, soit en vue de publications importantes déterminées, soit pour tout autre objet ;

2° Les capitaux provenant de libéralités, de dons, ou de subventions, avec une affectation déterminée, en attendant leur emploi.

La quotité et la composition du fonds de réserve sont décidées ou modifiées par l'Assemblée générale.

Ces délibérations doivent faire l'objet, dans le délai de huitaine, d'une notification au Préfet du département.

#### ARTICLE 14

Les recettes annuelles se composent :

1° Des cotisations, souscriptions et droit d'admission des membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel, et s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé ;

5° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature, déduction faite de la partie capitalisée pour la dotation.

#### ARTICLE 15

Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en valeurs nominatives

---

de l'Etat français ou toutes autres obligations nominatives dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat, ou en autres titres nominatifs après autorisation par décret.

Il peut également être employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

#### ARTICLE 16

Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers, par recettes et dépenses, et, s'il y a lieu, une comptabilité matières.

### IV: — Modifications des Statuts et Dissolution

#### ARTICLE 17

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou du dixième des Membres titulaires, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des Membres en exercice. Si cette proposition n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau à quinze jours au moins d'intervalle. A cette seconde convocation, l'Assemblée délibère valablement, quel que soit le nombre des Membres présents.

#### ARTICLE 18

L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un

---

des Membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, une seconde Assemblée, convoquée à quinze jours d'intervalle, délibérera valablement quel que soit le nombre des Membres présents.

#### ARTICLE 19

En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Dans le cas où l'Assemblée générale, n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à la Société s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par ledit décret.

#### ARTICLE 20

Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 17, 18 et 19 ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

### V. — Règlement intérieur et Surveillance

#### ARTICLE 21

Le Président doit faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture, tous les changements survenus dans l'Administration de la Société.

#### ARTICLE 22

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les Membres, au Préfet du Département, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

---



**ARTICLE 23**

Les registres et pièces de comptabilité sont présentées sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leur Délégué.

**ARTICLE 24**

Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

**ARTICLE 25**

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts.

Il est soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et adressé au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Il peut toujours être modifié dans la même forme.

---

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En application de l'article 25 des statuts, l'Assemblée générale extraordinaire du vingt-deux juillet mil neuf cent vingt-sept a adopté le règlement intérieur établi comme suit :

## ARTICLE 1<sup>er</sup>

La Société s'interdit toute matière étrangère à son but, et en particulier les discussions politiques ou religieuses.

## Cotisations

### ARTICLE 2

Les nouveaux Membres titulaires devront, dans le mois de leur admission, payer la cotisation de l'année en cours ainsi que le droit d'admission.

Les publications parues en ladite année leur seront remises.

### ARTICLE 3

La cotisation annuelle est payable dans les deux premiers mois de chaque année, en utilisant de préférence le chèque postal (Paris 840.04).

A partir du premier Mars de chaque année, les cotisations non encore parvenues au trésorier, seront recouvrées à domicile, sans autre avertissement, avec une augmentation de *Deux francs* pour les frais divers.

### ARTICLE 4

Le montant de la cotisation annuelle peut être modifié par simple décision de l'Assemblée générale annuelle sans toutefois être inférieure au minimum fixé par l'article 3 des statuts.

## Attributions

### ARTICLE 5

Le Président dirige la Société, veille à

---

son bon fonctionnement, et à la stricte observation des statuts et du règlement intérieur, à l'exécution des décisions prises par le Conseil d'administration, les Commissions et les Assemblées générales.

Il préside les séances de la Société, les réunions du Conseil et les Assemblées générales, et les Commissions.

Il en règle l'ordre du jour, en conduit les débats et, s'il y a lieu, fait voter les résolutions.

#### ARTICLE 6

Les Vice-Présidents remplacent le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

#### ARTICLE 7

Le Secrétaire est chargé de l'exécution de toutes les décisions prises, de la correspondance, de la rédaction et de la gérance du bulletin mensuel, et en général de toutes les mesures intéressant le fonctionnement de la Société.

Il est chargé également de la rédaction des procès-verbaux des séances, et de la préparation de leurs ordres du jour.

#### ARTICLE 8

Le Secrétaire-Adjoint supplée le Secrétaire, en tout ou partie de ses attributions, suivant les nécessités du service.

#### ARTICLE 9

L'Archiviste est chargé de la conservation de tous les documents qui lui sont remis : correspondances, comptabilité, publications, manuscrits, etc., ainsi que du fonds des publications de la Société.

Il en tient une comptabilité matières.

#### ARTICLE 10

Le Trésorier (indépendamment des attributions prévues à l'article 9 des statuts) encaisse les recettes de la Société et en solde les dépenses.

3° Des publications spéciales concernant des travaux importants, dont l'impression aura été décidée par le Conseil sur la proposition de la Commission de publication.

### Communications

#### ARTICLE 19

Les membres faisant une communication, ou prenant part à une discussion, devront, en fin de séance, remettre au secrétaire une note résumant leur travail ou leur argumentation.

#### ARTICLE 20

Tous les manuscrits doivent être rédigés sur feuilles volantes et recto seulement, afin d'en permettre l'impression le cas échéant.

#### ARTICLE 21

Tout auteur pourra être prié, par le Président, de condenser un mémoire dont la publication intégrale entraînerait des dépenses disproportionnées avec les ressources de la Société.

#### ARTICLE 22

La Commission des publications a pleins pouvoirs en ce qui concerne la composition des bulletins, et décide en dernier ressort des travaux et illustrations qui doivent y figurer.

#### ARTICLE 23

Les dessins, photographies ou documents devant illustrer un ouvrage doivent être fournis par l'auteur, la Société ne prenant à sa charge (sauf décision spéciale) que le clichage et l'impression.

#### ARTICLE 24

L'enregistrement dans un bulletin des opinions émises librement au cours des séances, n'implique ni approbation ni désapprobation de la part de la Société et n'engage en rien sa responsabilité.

---

ARTICLE 25 .

Les auteurs recevront une épreuve, qui devra être retournée au Secrétaire. Les corrections dites d'auteur seront à leur charge.

ARTICLE 26

Les auteurs recevront, s'ils en font la demande, 25 tirés à part, de toute communication insérée dans les publications de la Société.

Pour l'obtention, à titre onéreux, d'un plus grand nombre de tirés à part, les auteurs devront s'entendre avec la Commission de publication.

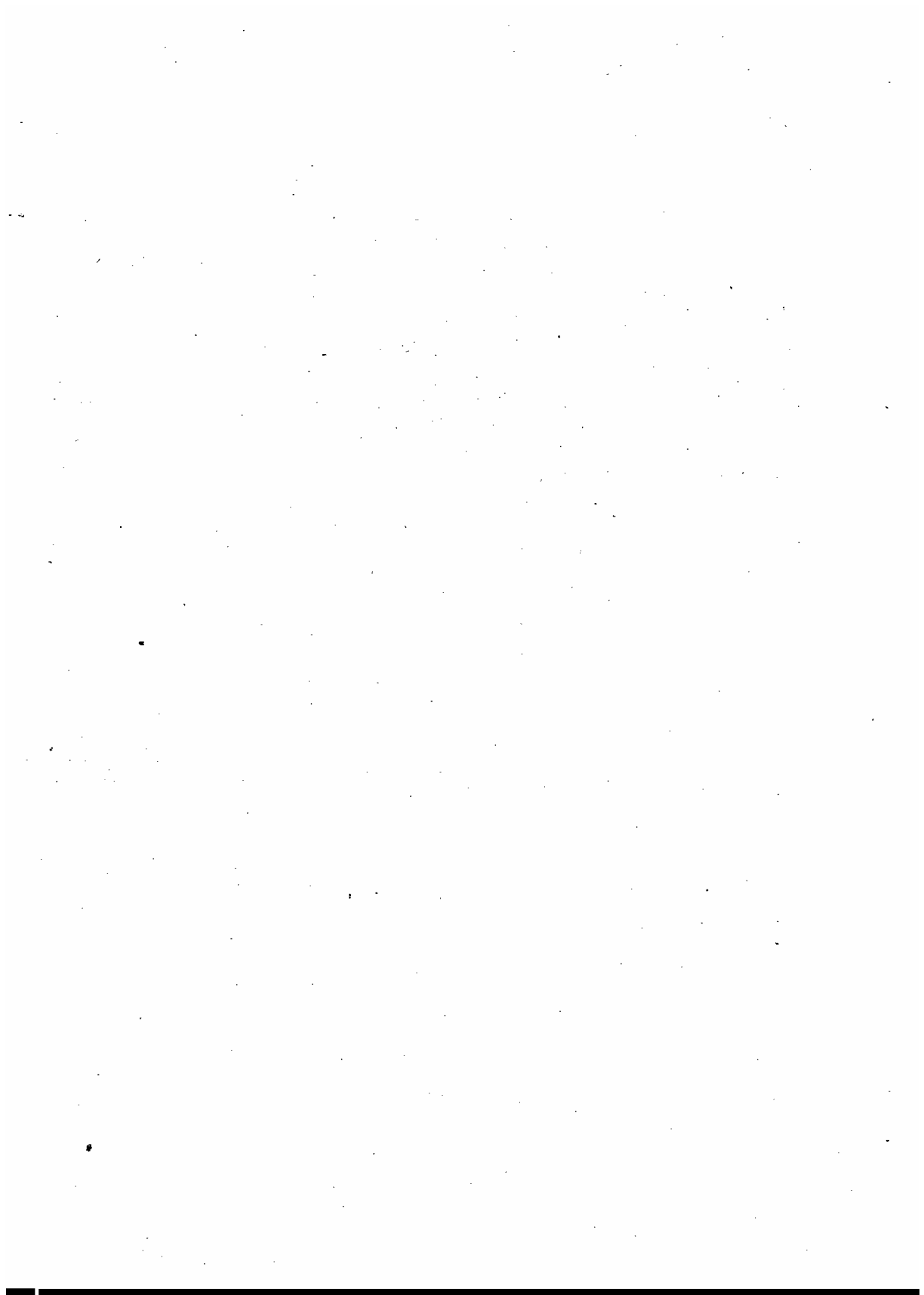
ARTICLE 27

Les membres titulaires et les membres à vie reçoivent, seuls, les publications de la Société.

ARTICLE 28

Toutes les questions non prévues aux Statuts ni au Règlement intérieur, sont du ressort du Conseil d'administration.

---



# ÉTAT

DE LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

---

### Bureau de la Société pour l'année 1929.

<i>Président</i> .....	BREDA (Comte Jean DE), ✠, ✠.
<i>Vice-Présidents</i> .....	CHEVALLIER (Raymond). BARRÉ (Carolus).
<i>Secrétaire</i> .....	MESTRE (Jean-Baptiste).
<i>Secrétaire-Adjoint</i> .....	DESMAREST (Jean).
<i>Trésorier</i> .....	PANTHOU (André).
<i>Archiviste</i> .....	HÉMERY (Marcel).

### Commission de Publication :

MM. CAUCHEMÉ, HÉMERY, PANTHOU.

### Commission des Finances :

MM. CAUCHEMÉ, CHEVALLIER, D'AULNOIS.

### Commission des Excursions :

MM. HÉMERY, CHEVALLIER, D'AULNOIS.

### Conseil d'administration :

MM. BARRÉ (Carolus).  
BERNARD (Henri).  
Comte DE BRÉDA.  
CAUCHEMÉ (Victor).  
CHEVALLIER (Raymond).  
DESMAREST (Jean).  
HÉMERY (Marcel).  
Henry D'AULNOIS (R.).  
MESTRE (Jean-Baptiste).  
Comte DE MONTBAS.  
PANTHOU (André).  
TENAILLON Albert.

### Membres honoraires.

MM.

*Le Préfet de l'Oise.*

*Sa Grandeur l'Evêque de Beauvais.*

M. BERGONIER.

### Membres à vie<sup>1</sup>

MM.

BRÉDA (Comte Jean DE), Château du Plessis-Brion, par Thourotte (Oise) (1907).

CHEVALLIER, Raymond, Secrétaire Général de la Société Française d'Archéologie, Le Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (1873).

RIBES (Comte DE), Château de Saint-Just, par Bornel (Oise) (1927).

SONNIER, Pierre, Propriétaire, 33, rue Saint-Lazare (1906).

TREMBLOT, Jean, Bibliothécaire de l'Institut de France, 24, rue d'Artois, Paris (8<sup>e</sup>), et La Fontaine des Vignes, à Rantigny (Oise) (1921).

### Membres titulaires<sup>2</sup>.

MM.

AIGLE (Marquis DE L'), Château du Francport, par Choisy-au-Bac, et 12, rue d'Astorg, à Paris (1893).

ALBERTINI, Eugène, Directeur du Service des Antiquités de l'Algérie, 18, rue Béranger, à Alger (1907).

ANCEL, Victor, Brasseur, 14, rue Parmentier, à Compiègne (1925).

ASHBOURNE (Lord), 17, rue des Domeliers, à Compiègne (1926).

AUBÉ, Marceau, Antiquaire, 18, rue des Lombards, à Compiègne (1924).

1. Les membres à vie sont ceux qui ont amorti leur cotisation moyennant le versement réglementaire de quinze fois la cotisation annuelle.

2. Le millésime qui termine la mention concernant chaque membre correspond à l'année de son admission dans la Société.



- AUDEBEZ, Directeur de l'Ecole Hersan, à Compiègne (1929).
- AULNOIS (R. Henry D'), Entrepreneur de Travaux publics, 2, rue Parmentier, à Compiègne (1923).
- BABIN, Président du Tribunal Civil, à Compiègne (1927).
- BALNY D'AVRICOURT (Comte), 27, rue de la Faisanderie, à Paris (16<sup>e</sup>) (1881).
- BARANTE (Baronne E. DE), Pavillon de la Tilloye, avenue de Royallieu, à Compiègne (1921).
- BARBET-MASSIN, 25, rue d'Alger, à Compiègne (1924).
- BARBIER, Eugène, Industriel, (été) au Château de Boursonne (Oise), (hiver) Villa Hélia, 16, boulevard du Tzarewitch, à Nice (Alpes-Maritimes) (1925).
- BARRÉ, Carolus, Industriel, 14, rue des Marronniers, à Paris (16<sup>e</sup>), et à Remy (Oise) (1921).
- BARRÉ, Carolus, fils, même adresse (1927).
- BEAUVOIR (Colonel DE), 15, avenue de la Madeleine, à Compiègne (1927).
- BÉJOT (M<sup>me</sup> Veuve), Propriétaire, 4, rue Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Compiègne (1912).
- BELLON, Louis, 13, rue de la Glacière, à Compiègne (1928).
- BELLON, Paul, Commis des P. T. T., même adresse (1924).
- BELLOY, Marcel, Négociant, maire d'Estrées-Saint-Denis (1926).
- BENOIST (M<sup>me</sup> Veuve), 1, rue Napoléon, à Compiègne (1922).
- BÉREUX, Jean, Archiviste départemental, à Beauvais (Oise) (1908).
- BÉREUX (M<sup>me</sup> Marcel), 164, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris (8<sup>e</sup>) (1924).
- BERNARD, Henri, ancien Architecte en chef des Monuments historiques de l'Oise, 23, rue des Cordeliers, à Compiègne (1885).
- BERTIER DE SAUVIGNX (Comte DE), Villa Saint-Sébastien, 21, rue de l'Aigle, à Compiègne (1890).
- BERTIER DE SAUVIGNX (Comtesse DE), même adresse (1908).
-

BILLON (D<sup>r</sup> Paul), 9, rue de l'Échelle-du-Temple, à Soissons, et place de la Mairie, à Attichy (Oise) (1913).

BLAIN André, au Château de Gournay-sur-Aronde (Oise) (1921).

BLAIN (M<sup>me</sup> André), même adresse (1921).

BLAIN, Henry, maire de Gournay-sur-Aronde, même adresse (1921).

BLIN, Louis, Propriétaire, 8, rue Hurtebise, à Compiègne (1925).

BLONDELLE, Eugène, Libraire, 15, rue de l'Étoile, à Compiègne (1911).

BONNAULT (Colonel DE), 90, rue Carnot, à Compiègne (1926).

BONNAULT (Baronne DE), même adresse (1927).

BONNETON, Pierre, Inspecteur du Contrôle de l'État à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, 69, rue de Compiègne, à Venette (1928).

BORDET, Edmond, 36, rue Vivanel, à Compiègne (1927).

BOUCHAIN, Lucien, Instituteur, Ecole Saint-Germain, rue de Paris, à Compiègne (1929).

BOULANGER (abbé), Curé de Margny-les-Compiègne, avenue Octave-Butin, à Margny-les-Compiègne (1928).

BOULET (abbé Eugène), Curé de Marquéglise (1927).

BOURSON, Georges, Propriétaire, 3, rue Sainte-Marie, à Compiègne (1926).

BOURSON, Robert, Imprimeur, 13, rue Eugène-Floquet, à Compiègne (1925).

BOUTANQUOI, Olivier, ancien Instituteur, maire de Vieux-Moulin (Oise) (1922).

BOUZARD, Jules, 68, rue de la Justice, à Compiègne (1926).

BREDA (M<sup>lle</sup> DE), au Château du Plessis-Brion, par Thourotte (Oise) (1922).

BRÉDA (Comtesse Jean DE), même adresse (1922).

BRÉDA (Comtesse Jacques DE), 5, rue d'Alger, à Compiègne (1922).

BRESSET (D<sup>r</sup>), à Saint-Jean-aux-Bois (Oise) (1926).

- BRIOLA, R., Chirurgien-Dentiste, 28, rue d'Austerlitz, à Compiègne (1912).
- BROISSARD (Chanoine), Curé de Saint-Antoine, 2, rue Hersan, à Compiègne (1908).
- BRULÉ, Georges, Propriétaire, 1, rue des Minimes, à Compiègne (1889).
- CAPLAIN, Albert, Avoué honoraire, 15, rue des Minimes, à Compiègne (1897).
- CARPENTIER, Maurice, Econome de l'Hôpital Saint-Joseph, 37, rue Saint-Joseph, à Compiègne (1921).
- CARPENTIER, Octave, Notaire honoraire, 24, rue de l'Ecluse, à Margny-les-Compiègne (1927).
- CAUCHEMÉ, Victor, ancien Inspecteur des Bâtiments du Palais, 8, avenue Thiers, à Compiègne (1889).
- CAUCHIE, Julien, Entrepreneur de Travaux publics, route de Bitry, à Attichy (Oise) (1925).
- CAUDRON (Abbé), Curé de Salency, par Noyon (Oise) (1924).
- CAZIN (Madame), 5, rue de la Sous-Préfecture, à Compiègne (1907).
- CHANÉAC (Finette DE), « Au Temps Jadis », 18, rue des Lombards, à Compiègne (1927).
- CHAPIN, Albert, Négociant, 6, rue Saint-Louis, à Compiègne (1928).
- CHAPON, Architecte, 16, rue de la Sous-Préfecture, à Compiègne (1922).
- CHAUSSIS, Inspecteur primaire, 73 ter, rue de Clamart, à Compiègne (1927).
- CHEREAU, Eugène, Notaire, 18, rue des Minimes, à Compiègne (1908).
- CHEVALIER, Paul, rue Saint-Nicolas, à Verberie (Oise) (1929).
- CHEVALLIER (M<sup>lle</sup> Valentine), 7, rue de la Sous-Préfecture, à Compiègne (1922).
- CODEVELLE (Colonel), 5 bis, avenue de la Madeleine, à Compiègne (1927).
- CORET (M<sup>me</sup>), Directrice de l'Ecole Jeanne-d'Arc, 19, rue de Harlay, à Compiègne (1928).
- COTENTIN, Charles, Négociant, 30 bis, rue Saint-Cornille, à Compiègne (1924).
-

- COUATOLENC, Roger, ancien Inspecteur des Eaux et Forêts, 40, rue des Réservoirs, à Compiègne (1901).
- CRAMPON, Pierre, Notaire, 24, rue des Minimes, à Compiègne (1927).
- DAUSSY, Paul, Propriétaire, 22, place du Change, à Compiègne (1893).
- DE BRAY, Gaston, Chef de Cabinet de la Mairie de Compiègne, rue des Sablons, à Compiègne (1929).
- DEFRANCE, Louis, Négociant, Le Meux (Oise) (1928).
- DELAIDDE, ancien Notaire, 53, rue Carnot, à Compiègne (1904).
- DEMOINET, Robert, Notaire, à Attichy (Oise) (1925).
- DEMOUY (Abbé), Curé de Boran (Oise) (1899).
- DERVILLÉ, Lucien, Géomètre-Expert, 32, rue des Domeliers, à Compiègne (1924).
- DESMAREST, Jean, Architecte, 16, rue de Clamart, à Compiègne (1926).
- DESPREZ, Léon, Cultivateur, à Mercières, par Lacroix-Saint-Ouen (Oise) (1927).
- DORCHY, Louis, 7, avenue Octave-Butin, à Margny-les-Compiègne (1927).
- DORIA (Comte), au Château d'Orrouy (Oise) (1877).
- DORIVAL, Emile, Brigadier-chef au Palais de Compiègne (1924).
- DOUS, Léon, Jardinier-chef au Palais de Compiègne, 1, rue d'Ulm, à Compiègne (1923).
- DUBLOC, Edouard, Propriétaire, 14, rue de Pierrefonds, à Compiègne (1882).
- DU BREUIL (M<sup>me</sup>), 8, rue des Domeliers, à Compiègne (1895).
- DUTRILLAUX, Emile, Négociant, 5, rue Pierre-Sauvage, à Compiègne (1926).
- DUVAU, René, Château des Sablons, avenue de Royal-lieu, à Compiègne (1921).
- EMERY, Lucien, Propriétaire, 1, rue des Chevreuils, à Compiègne (1925).
- ESCARD, Paul, 3, rue Clotaire, à Paris (5<sup>e</sup>) (1907).
- EVILLIOT, Alfred, ancien Magistrat, 7, rue Carnot, à Compiègne (1904).
-

- FAILLY (Comte Maurice DE), 30 bis, rue Saint-Lazare, à Compiègne (1885).
- FÉREZ, Jean, Agriculteur, à Trosly-Breuil, par Cuise-la-Motte (Oise) (1928).
- FIRMIN, Aimé, Propriétaire, à Grandfresnoy (Oise) (1927).
- FIRMIN, René, Minotier, Moulin de Verberie (Oise) (1927).
- FLAMANT, Victorien, ancien Notaire, 11, rue d'Alger, à Compiègne (1892).
- FLEURY, Gaston, Directeur d'Ecole, à Neuilly-en-Thelle (Oise) (1921).
- FOURNIER SARLOVÈZE, Robert, Député de l'Oise, Conseiller général, Maire de Compiègne, Château des Sablons, avenue de Royallieu, à Compiègne (1901).
- GRIERSON, avenue Napoléon, à Compiègne (1927).
- GUÉRIN (Abbé), Curé de Clairoix, par Compiègne (1928).
- GUYNEMER (M<sup>me</sup> Paul), 100, rue Saint-Lazare, à Compiègne, 6, rue Montalivet, à Paris (1924).
- HAMON, Louis, 6, rue d'Ulm, à Compiègne (1924).
- HARLÉ D'OPHOVE, Château du Marais, à Chevrières (1907).
- HÉMERY, Marcel, Agent général d'Assurances, 6, rue de Beauvais, à Margny-les-Compiègne (1921).
- HÉNIN, Maire d'Attichy (Oise) (1929).
- HENRION, Charles, Entrepreneur de Plomberie, 20, rue des Cordeliers, à Compiègne (1925).
- HUMBERT (Chanoine), Archiprêtre de Saint-Jacques, 14, rue Mounier, à Compiègne (1897).
- HUTIN, Eugène, Photographe, 1 bis, place Saint-Jacques, à Compiègne (1909).
- INSTITUT D'HISTOIRE, de Géographie et d'Economie urbaines, 29, rue de Sévigné, à Paris (3<sup>e</sup>) (1925).
- LADAN-BOCKAÏRY, 9, rue des Domeliers, à Compiègne (1923).
- LAMBRINO (M<sup>me</sup>), 24, rue des Ecoles, à Paris (5<sup>e</sup>) (1921).
-

- LANGLOIS, Bernard, Ingénieur des Arts et Manufactures, Château du Quesnoy, à Chevrières (Oise), et 75, rue de Lille, à Paris (7<sup>e</sup>) (1929).
- LANGLOIS, Maurice, Conseiller général, Sénateur de l'Oise, même adresse (1908).
- LANNES, Emile, Château de Marest-sur-Matz (Oise) (1921).
- LE BOURDELLÈS, Juge au Tribunal Civil de Compiègne, 33, rue des Veneurs, à Compiègne (1927).
- LEFÈVRE, Robert, Publiciste, 19, rue Vauquelin, à Paris (15<sup>e</sup>) (1923).
- LE ROY, Léon, Villa Normande, 6, rue de Gramont, à Compiègne (1922).
- LESUEUR, Propriétaire, 31, rue des Veneurs, à Compiègne (1923).
- LETONTURIER, Professeur au Collège de Compiègne (1929).
- LOIR, Instituteur en retraite, 25 et 27, rue de la Source, à Nancy (Meurthe-et-Moselle) (1925).
- L'OURSON, 13, rue Pierre-Crin, à Compiègne (1927).
- LUCAS (Dr), 35, rue des Domeliers, à Compiègne (1909).
- LUPPÉ (Marquis DE), au Château de Beaurepaire, par Pont-Sainte-Maxence (Oise), et 27, rue Barbet-de-Jouy, à Paris (7<sup>e</sup>) (1900).
- MAILLARD, Lucien, Courtier, 14, boulevard Victor-Hugo, à Compiègne (1924).
- MAINDREVILLE (LÉON DOÉ DE), Château de Bonvillers, par Bacouël (Oise), et 43, boulevard de Latour-Maubourg, Paris (1895).
- MANDEMENT, J., 30, boulevard Gambetta, Nogent-sur-Marne (Seine) (1929).
- MARTINUS, Nijhoff, Boëkandelaar, 9, Lange Woorhout, Saint-Gravenhaye (Hollande) (1928).
- MAUNY, Emile, Industriel, Président du Tribunal de Commerce, 13, rue de Beauvais, à Margny-les-Compiègne (1929).
- MAUPRIVEZ, Roger, Négociant, 27, rue Solferino, à Compiègne (1927).
-

- MAZE, Adrien, 4, rue d'Alger, à Compiègne (1923).
- MEISTER (Abbé), Curé-Doyen de Grandvilliers (Oise) (1901).
- MERLIN (Baronne), 24, avenue de la Madeleine, à Compiègne (1926).
- MERMET, Jacques, Rédacteur en chef du *Progrès de l'Oise*, 19, rue Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Compiègne (1925).
- MESTRE, Jean-Baptiste, Bibliothécaire-Archiviste de la Ville de Compiègne, 15, rue du Port-à-Bateaux, à Compiègne (1921).
- MICHEL, René, à Jonquières, par Canly (Oise) (1925).
- MICHON, Charles, Antiquaire, 7, rue Faidherbe, à Crépy-en-Valois (Oise), et 29, rue des Pyramides, à Paris (1<sup>er</sup>) (1923).
- MONTBAS (Comte DE), 9, rue Saint-Lazare, à Compiègne (1921).
- MORITZ, Frédéric, 25, boulevard Malesherbes, à Paris (8<sup>e</sup>) (1905).
- MOTHE-HOUDANCOURT (Duchesse DE LA), Château du Fayel, par Canly (Oise), et 7, rue Galilée, à Paris (16<sup>e</sup>) (1899).
- MOTTE (Baron Gaston DE LA), Les Francs Picards, 19, rue des Domeliers, à Compiègne (1911).
- MOTTE (Baronne Gaston DE LA), même adresse (1911).
- MOTTE-ROUGE (Colonel DE LA), 11, rue des Cordeliers, à Compiègne (1927).
- MOURICHON, Jacques, 29, rue Hippolyte-Bottier, à Compiègne, et 37, rue de Longchamps, à Paris (16<sup>e</sup>) (1927).
- MOURICHON (M<sup>me</sup>), même adresse (1928).
- MUSÉE CONDÉ, à Chantilly (Oise) (1911).
- NAZART, Maurice, Propriétaire, 6, rue Carnot, à Compiègne (1926).
- NEW-YORK PUBLIC LIBRARY, à New-York, U. S. (1912).
- ONIMUS, Joseph, maire de Thourotte (Oise) (1921).
- OZANNE (D<sup>r</sup>), Villa Reposée, à Choisy-au-Bac (Oise) (1926).
-

- PANTHOU, André, ancien Industriel, 2, rue des Fossés, à Compiègne (1911).
- PATÉ, Nestor, Receveur municipal, 27, boulevard Gambetta, à Compiègne (1920).
- PATTE, Etienne, Professeur à la Faculté des Sciences, rue de l'Université, Poitiers (Vienne) (1926).
- PÉGON (M<sup>me</sup> veuve), route de Bitry, à Attichy (Oise)
- PERCHE (M<sup>me</sup> Paul LA), 14, avenue Thiers, à Compiègne, et 37, rue Jean-Goujon, à Paris (8<sup>e</sup>) (1907).
- PFEIFFER (D<sup>r</sup> Ménéil), 3, rue des Domeliers, à Compiègne (1912).
- PHILIPPE (M<sup>l</sup><sup>le</sup>), 6, place de l'Hôtel-de-Ville, à Compiègne (1924).
- PIA, ancien Pharmacien, 42, rue de Paris, à Compiègne (1926).
- PILLET-WILL (Comte Frédéric), Château de la Chênoye, par Cuise-la-Motté (Oise), et 31, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris (1911).
- PILLET-WILL (Comte Maurice), Maire de Saint-Crépin-aux-Bois, à Vieux-Moulin (Oise) (1911).
- PILLON, Alphonse, Maire de Roye-sur-Matz (Oise), et 42, boulevard Raspail, à Paris (7<sup>e</sup>) (1881).
- POIERIER, Henri, Catacombes de Champlieu, par Orrouy (Oise) (1923).
- POIRMEUR, André, Antiquaire, rue du Président-Sorel, à Compiègne (1927).
- PONTHIEUX, Alfred, Maire de Berlancourt, par Guiscard (Oise) (1928).
- PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY, à Princeton, U. S. (1925).
- PRISSE, Georges, 6, rue Saint-Lazare, à Compiègne (1911).
- RAGU, Fernand, 3, Grande-Rue, à Argenteuil (Seine).
- RÉGNIER, Gaston, Président de la Société d'Horticulture, rue des Deux-Bornes, à Noyon (1929).
- RIALLAND, Directeur de l'Ecole Sainte-Marie, rue de l'Orangerie, à Compiègne (1927).
- RICHE, Julien, Négociant, rue Saint-Corneille, à Compiègne (1929).
-



- ROBARDET, Directeur de la Banque de France, rue Mounier, à Compiègne (1928).
- ROUSSELET, Procureur de la République, à Compiègne (1926).
- ROUSSELOT, Jean, Sous-Préfet de Compiègne, rue de la Sous-Préfecture, à Compiègne (1927).
- ROUSSELOT (M<sup>me</sup> Jean), même adresse (1927).
- SAINCIR (Abbé), Curé de Montigny-Lengrain (Aisne) (1924).
- SANTALLIER, Paul, 24, place de l'Hôtel-de-Ville, à Compiègne (1927).
- SARRADIN, Edouard, Conservateur du Palais de Compiègne (1921).
- SESSEVALE (Comte François DE), 90 bis, avenue Henri-Martin (16<sup>e</sup>) (1922).
- SIMBOZELLE, Maurice, Négociant en Bois, 5, rue de Beauvais, à Margny-les-Compiègne (1925).
- SOUBEIRAN (D<sup>r</sup> Emile), à Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard) (1924).
- SONGEONS (Comte DE), 1, place d'Austerlitz, à Compiègne (1881).
- SOUHART, Roger, à la Patinerie, par Remy (Oise) (1876).
- STANTON (James R.), 30, rue Saint-Lazare, à Compiègne (1927).
- SUTTERLIN (Commandant Pierre), La Héronnière, 133, boulevard Gambetta, à Compiègne (1929).
- SUTTERLIN (M<sup>lle</sup>), même adresse (1929).
- TENAILLON, Albert, Conservateur du Musée Vivenel, 46, rue de Paris, à Compiègne (1924).
- TESSIER, Armand, Notaire, 47, rue Pierre-Sauvage, à Compiègne (1911).
- THANNBERG (Comtesse DE), 10, boulevard Victor-Hugo, à Compiègne (1923).
- THÉRET, Notaire honoraire, 32, avenue de la Grande-Armée, à Paris (16<sup>e</sup>) (1901).
- THÉRY (D<sup>r</sup>), Conseiller d'Arrondissement, 18, rue Joseph-Leprince, à Compiègne (1895).
-

- THÉRY, José, Avocat à la Cour de Paris, 14, rue de l'Aigle, à Compiègne (1928).
- THÉTARD (Abbé), Professeur au Petit Séminaire, 15, rue Jeanne-Hachette, à Beauvais (1904).
- THIERRY (M<sup>me</sup> veuve), Propriétaire, 8, rue de Clermont, à Compiègne (1925).
- THIRARD, André, 1, rue Pasteur, à Compiègne (1929).
- TOILLON (Abbé); Curé de Remy (Oise) (1910).
- TOUBON, Isidore, Directeur de l'Imprimerie du *Progress de l'Oise*, 17, rue Pierre-Sauvage, à Compiègne (1907).
- TRABUCCO, Joseph, Professeur au Collège de Compiègne, 73 bis, rue de Clamart, à Compiègne (1922).
- VAILLANT, Directeur de l'Ecole Saint-Germain, rue de Paris, à Compiègne (1928).
- VANNIER, Gabriel, 19, rue Ancel, à Compiègne (1927).
- VERVEL, Léon, Agriculteur, à Annel, par Longueil-Annel (Oise) (1928).
- VILIN, Fernand, 15, boulevard Ernest-Noël, à Noyon (Oise) (1927).
- WATTELLIER, 52, rue Solferino, à Compiègne (1928).

### Membres correspondants

MM.

- BASSEVILLE, A., ancien Président de la Société historique de l'Orléanais, à Orléans (1894).
- BEAUDRY (Abbé), Archiviste de l'Evêché, 3, rue de l'Ecole-du-Chant, à Beauvais (1904).
- BEHAULT DE DORNON (Armand DE), Directeur au Ministère des Affaires Etrangères, 10, rue des Drapiers, à Bruxelles (1893).
- CONSTANS, Louis, Professeur à la Faculté des Lettres d'Ax (1876).
- CORBIÈRE (Abbé J.-A.), Archiviste, Fondateur de la Société internationale et de la Revue de Sigillographie, rue Coetlogon, 7, à Paris (1911).
- DONNET, Fernand, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers (1898).
-

- DUBOIS, Pierre, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1911).
- GAILLARD (Monseigneur), Evêque de Meaux (1907).
- KANZLER (Baron), Directeur du Musée profane de la Bibliothèque vaticane, à Rome (1901).
- LAFFOLYE, Paul, Architecte, 34, rue Condorcet, à Paris (1898).
- LATEUX, Ludovic, au Mesnil-Saint-Firmin (Oise) (1873).
- LAURAIN, Ernest, Archiviste, à Laval (1903).
- LEBLOND (Dr), Président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais (1905).
- LEFRANC, Abel, Secrétaire du Collège de France, Membre de l'Institut, à Paris (1875).
- MACON, Gustave, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1911).
- MACQUERON, Henri, Membre de la Société d'Emulation d'Abbeville (1888).
- POTTIER (Chanoine), Président de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne (1900).
- RÉGNIER, Robert, Directeur du Laboratoire d'Entomologie, à Rouen (Seine-Inférieure) (1927).
- ROBINE (Dr), rue de Rennes, à Paris (1927).
- ROMISZOWSKI (DE), à Chambois (Saône-et-Loire) (1904).
- ROUSSEL, Ernest, Archiviste de l'Oise, à Beauvais (1896).
- SAINTENOY, Paul, Architecte, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, 123, rue de l'Arbre-Bénit (1893).
- SOIL DE MORIAMÉ, J.-Eugène, Président honoraire du Tribunal, Conservateur du Musée, à Tournai (1896).
- THOREL, Octave, ancien Président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1911).
- VAN DEN GHEIJN (Chanoine G.), Directeur des Œuvres Eucharistiques, rue du Miroir, à Gand (1896).
-

# LISTE

DES

## **Sociétés Savantes et Établissements Publics**

AUXQUELS SONT ADRESSÉES LES PUBLICATIONS  
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

---

### **1<sup>o</sup> Sociétés et Établissements français**

- ABBEVILLE (Somme). — Société d'Emulation.  
AMIENS (Somme). — Académie des Sciences, Lettres et Arts.  
Société des Antiquaires de Picardie.  
ARRAS (Pas-de-Calais). — Académie des Sciences, Lettres et Arts.  
AUXERRE (Yonne). — Société des Sciences naturelles et historiques de l'Yonne.  
BEAUVAIS (Oise). — Archives de l'Oise.  
Bibliothèque municipale.  
Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.  
BESANÇON (Doubs). — Société d'Emulation du Doubs.  
BOURGES (Cher). — Société des Antiquaires du Centre.  
CAEN (Calvados). — Académie des Sciences et Belles Lettres de Caen.  
CHERBOURG (Manche). — Société académique.  
CHATEAU-THIERRY (Aisne). — Société historique et archéologique.  
CLERMONT (Oise). — Société archéologique et historique.  
COMPIÈGNE (Oise). — Bibliothèque municipale.  
DIJON (Côte-d'Or). — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.  
Académie de Dijon.  
DOUAI (Nord). — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.  
EPINAL (Vosges). — Société d'Emulation des Vosges.
-

- FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). — Société historique et archéologique du Gâtinais.
- GRENOBLE (Isère). — Académie delphinale.
- LAON (Aisne). — Société académique.  
Société de la Haute-Picardie.
- LE MANS (Sarthe). — Revue historique et archéologique du Maine.
- LIGUGÉ (Vienne). — Revue Mabillon.
- LYON (Rhône). — Société littéraire, historique et archéologique.
- MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne). — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
- MONTBRISON (Loire). — Société de La Diana.
- NANCY (Meurthe-et-Moselle). — Société d'Archéologie lorraine.  
Académie de Stanislas.
- NICE (Alpes-Maritimes). — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
- NOYON (Oise). — Comité archéologique et historique.
- ORLÉANS (Loiret). — Société historique et archéologique de l'Orléanais.
- PARIS. — Musée Guimet.  
Société française d'Archéologie.  
Société des Antiquaires de France.  
Société de l'Histoire de France.  
Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.  
Société française des Fouilles archéologiques.  
Revue d'Histoire franciscaine.
- POITIERS (Vienne). — Société des Antiquaires de l'Ouest.
- PONTOISE (Seine-et-Oise). — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.
- REIMS (Marne). — Académie de Reims.  
Société archéologique champenoise.
- ROUEN (Seine-Inférieure). — Commission des Antiquités et des Arts de la Seine-Inférieure.
-

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise). — Musée des Antiquités nationales.

SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine). — Société historique et archéologique.

SAINT-OMER (Pas-de-Calais). — Société des Antiquaires de la Morinie.

SAINT-QUENTIN (Aisne). — Société académique des Sciences, Arts, etc.

SENLIS (Oise). — Société d'Histoire et d'Archéologie.

SENS (Yonne). — Société archéologique.

SOISSONS (Aisne). — Société archéologique et scientifique.

TOULOUSE (Haute-Garonne). — Société archéologique du Midi de la France.

VANNES (Morbihan). — Société polymathique du Morbihan.

VERSAILLES (Seine-et-Oise). — Commission des Antiquités de Seine-et-Oise.

## 2° Sociétés et Établissements Étrangers

ANVERS (Belgique). — Académie royale d'Archéologie de Belgique.

BRUXELLES (Belgique). — Société d'Archéologie de Bruxelles.

LEEWARDEN (Pays-Bas). — Société d'Histoire et d'Archéologie de la Frise.

LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Institut Grand-Ducal (Section historique).

MONS (Belgique). — Cercle archéologique.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

NAMUR (Belgique). — Société archéologique.

STOCKHOLM (Suède). — Académie Royale des Belles Lettres, d'Histoire et des Antiquités de la Suède.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution (Section historique).

---